



**REGLEMENT INTERIEUR
DU CLUB**

A lire
Impérativement et Attentivement

La Ciotat le 1^{er} Septembre 2012

PARENTS, NAGEURS,

Pour faciliter et contribuer à la bonne organisation de votre club, il est nécessaire d'observer les quelques règles suivantes :

- Il est recommandé de lire **ATTENTIVEMENT** et de **NOTER** les informations affichées sur le panneau du **CERCLE DES NAGEURS CIOTADENS** (dans le hall d'entrée de la Piscine)
- Si vous désirez avoir des renseignements complémentaires, un Dirigeant sera à votre disposition aux heures de permanence du Club.

PARENTS

Le club n'est responsable de vos enfants que lorsqu'ils rentrent aux vestiaires, c'est à dire 10 minutes maximum avant le début de leur séance et 10 minutes après la fin de leur activité.

En aucun cas, à l'extérieur de la piscine, dans le sas d'entrée ou le hall de la piscine, la responsabilité du club ne peut être engagée.

TOUTES SECTIONS

Les entraînements commençant à l'heure précise fixée, les nageurs doivent donc se trouver avec leur groupe au bord du bassin 5 minutes avant le début de la séance **munis de leur bonnet de couleur obligatoire et après passage aux douches.**

Les retards non justifiés ou répétés ne seront pas admis et entraîneraient le renvoi de la séance ...ceux-ci perturbant le programme préparé par l'entraîneur.

D'autre part, l'assiduité est recommandée dans l'intérêt du nageur et du groupe.

Si pour une raison quelconque votre enfant doit s'absenter, vous êtes priés d'avertir son entraîneur ou un Dirigeant.

Une absence maximale d'un MOIS non justifiée entraîne l'exclusion.

Lors de l'inscription, nous vous demandons l'acquittement de la cotisation annuelle (qui reste au Club, même si le nageur ne se présente plus et quel que soit le motif invoqué).

IMPORTANT : Votre enfant ne pourra commencer son activité si son dossier d'inscription n'est pas complet

Si des séances devaient être annulées pour dysfonctionnement technique de la piscine, en aucun cas, les adhérents des diverses sections ne pourront demander un remboursement quelconque.

SECTIONS COMPETITION & MAÎTRES

Lorsque qu'un nageur est engagé pour participer à une compétition, cela occasionne des frais d'engagement pour le club, les compétiteurs sont donc tenus de s'y rendre et d'y prendre part, revêtus de la tenue officielle du club :maillot, bonnet, tee/shirt et survêtements obligatoires.

(voir la commission Equipement)

Les dates et lieux de compétitions sont affichés suffisamment à l'avance pour que chacun puisse prendre ses dispositions afin d'accompagner le nageur (se) sur le lieu de la compétition à l'heure de l'échauffement.

Le mini bus pour les accompagnements en compétitions sera mis à disposition à tour de rôle pour les nageurs, à vous parents de vous organiser.

Les forfaits éventuels doivent être signalés dans les meilleurs délais. Tout forfait non justifié le jour des épreuves sera à la charge du nageur.

D'autre part, le taux de prise en charge par le club concernant les nuits d'hôtel et les repas des compétiteurs sera établi à chaque déplacement en fonction du budget..

Tout nageur (se) ayant été formé au club depuis les catégories d'âges « Avenirs/Poussins » ne pourra signer pour une autre structure plus performante qu'à condition d'avoir le niveau et pas avant la catégorie Minime 2^{ème} année.

Article 9 des Statuts du Club : « Sauf dérogation dont le Comité Directeur sera seul juge, tout membre du cercle ne peut signer une licence FFN que pour le Cercle des Nageurs Ciotadens. »



REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

SECTION BEBES NAGEURS

A LIRE ATTENTIVEMENT

- Je respecte les horaires de mon groupe (Entrée et sortie de l'eau)
- Je note ma présence d'une X sur la liste dès mon arrivée
- Les gradins ne sont pas un lieu de change, je respecte le circuit vestiaire/plage
- Pour un bébé, il y a dans l'eau 2 adultes maximum
- Pas de frères et sœurs de moins de 18 ans.
- Maman pense à attacher ses cheveux longs,
- Papa porte un slip de bain (caleçon interdit)
- Bébé a un maillot de bain sans couche
- On prend la douche en famille avant l'entrée dans l'eau
- Je participe à la séance « bébé-nageur » avec mon enfant ou mon petit-enfant et non pas à une séance « d'aquagym »
- Je pense à laisser les jouets à la piscine après chaque séance.
- Un calendrier des séances est à votre disposition chaque trimestre à l'accueil.

Aucune dérogation de ces points du règlement ne sera acceptée.

*** Si des séances devaient être annulées pour dysfonctionnement technique de la piscine, en aucun cas, les adhérents ne pourront demander un remboursement quelconque.**